



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Soudan

Question écrite n° 58322

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme au Soudan. En septembre dernier, plusieurs milliers d'esclaves négro-africains au Soudan ont été libérés après avoir été soumis à des tortures physiques. Aussi, il souhaite connaître la position du Gouvernement sur cette question et lui demande s'il entend prendre des initiatives pour faire cesser ces violations des droits de l'homme.

Texte de la réponse

La guerre civile sévit au Sud-Soudan de façon quasi permanente depuis l'indépendance en 1955. Elle n'a été interrompue que par onze années de paix, entre 1972 et 1983. Les combats opposent essentiellement les forces gouvernementales et les milices alliées aux rebelles de l'Armée de libération populaire du Soudan (APLS) et aux autres groupes insurgés. Les populations souffrent durement de ce conflit. Plus de trois millions de personnes ont quitté les zones de combats, vers le nord ou à destination des pays voisins. Les civils demeurés sur place subissent les conséquences de la guerre : disette, enrôlement forcé dans l'un ou l'autre des deux camps, rançonnement, bombardements, razzias. Ce dernier phénomène est particulièrement le fait de milices pro-gouvernementales aux yeux desquelles les enlèvements de femmes et d'enfants constituent une rétribution pour l'appui apporté à l'armée régulière. Il a été dénoncé à plusieurs reprises par les ONG travaillant au Sud-Soudan. Il est longuement évoqué dans la résolution sur les droits de l'homme au Soudan adoptée chaque année par l'Assemblée générale des Nations Unies. L'Union européenne a par ailleurs fait de la situation des droits de l'homme, un thème prioritaire du dialogue renouvelé qu'elle entretient avec les autorités soudanaises depuis novembre 1999. Conscient de la gravité de la question, le gouvernement soudanais a décidé la mise en place d'une commission pour l'éradication des enlèvements de femmes et enfants auprès du ministère de la justice. Les travaux de cet organisme, effectués en collaboration avec l'UNICEF, ont permis de retrouver et de réunir à leur famille un certain nombre de femmes et d'enfants enlevés. Des campagnes de sensibilisation ont été lancées au niveau local. Des progrès sont cependant encore nécessaires, et la communauté internationale, avec en son sein la France, demeure particulièrement attentive à la situation. Il apparaît néanmoins, que seul un règlement durable du conflit du Sud-Soudan permettra de faire cesser définitivement les violations des droits de l'homme induites par la poursuite de la guerre. La France, comme l'ensemble des membres de la communauté internationale, soutient donc la médiation régionale engagée sous l'égide de l'autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) afin de parvenir à trouver une solution pacifique au conflit, tenant compte des aspirations des populations.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58322

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 février 2001, page 1175

Réponse publiée le : 2 avril 2001, page 1927